



VILLE DE BRIONNE

INFORMATION RELATIVE AUX MESURES LOCALES MISES EN PLACE AFIN DE LUTTER CONTRE LA PROPAGATION DU COVID-19 ET MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS

Afin de lutter contre la propagation du virus COVID-19, des mesures exceptionnelles sont mises en place dans les services publics afin d'appliquer le plan ministériel de prévention et de gestion tout en maintenant les services publics nécessaires.

Communiqué actualisé le 31 mars 2020

- **La Mairie de Brionne assure un standard téléphonique** aux horaires habituels afin d'assurer la continuité des services publics nécessaires.
- **Les services essentiels sont maintenus :**
 - Les aides d'urgence du CCAS (sur rendez-vous)
 - La collecte des ordures ménagères et des déchets verts MAIS la collecte des bacs jaunes est suspendue,
 - Le nettoyage de la voirie, le service de propreté urbaine
 - Le transport à la demande, en bus, pour faire ses courses (contacter la mairie)
 - Le cimetière reste ouvert

Des dispositions particulières respectant les gestes barrières sont mises en œuvre pour garantir la sécurité de tous (distances entre les passagers du bus,...)

Le marché alimentaire du jeudi et dimanche est suspendu à la demande du gouvernement depuis le jeudi 26 mars.

- **Tous les établissements (Mairie, base de loisirs, salles de sports, ...) et les restaurants scolaires** (écoles maternelles et primaires, collèges, lycées) sont fermés ;
- **Les lieux d'accueil petite enfance / enfance** (crèches, centres de loisirs, accueils extra et péri-scolaires) sont fermés ;
Des dispositifs spécifiques pour les personnels de santé sont mis en place, permettant un service minimum d'accueil de leur enfant auprès de l'éducation nationale et des services de la ville.
- **Les animations** et accueils de groupe sont annulés ;
- **Les équipements municipaux sont fermés** : salle de la gare, salle des fêtes, salles Gaston Taurin, le stade, le Dojo, le gymnase, l'Eglise Saint-Denis, la Médiathèque, la maison des associations, le parc de la maison de Lorraine et la base de loisirs.
- **L'Eglise Saint-Martin** est fermée sauf pour les inhumations.

Ces mesures sont effectives au moins jusqu'au 31 mars, elles seront actualisées en fonction des dispositions prises et largement diffusées.

Contacter la mairie au :

TEL : 02 32 47 32 20

Mail : secretariat.mairie-brionne@orange.fr

<https://www.ville-brionne.fr/> pour prise de contact, infos actualisées, formulaires

Un numéro vert national répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000.